

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi dix-huit septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

*Date de
convocation :*
mardi 12
septembre 2023

Mis en ligne :
mercredi 20
septembre 2023

*Nombre de
Conseillers en
exercice :* 29

Présents : 21
Votants : 27
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, METAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien ;

Procurations de vote et mandataires : DA CUNHA Manuel donne pouvoir à LEJOLIVET Bertrand, GEZEQUEL Damien donne pouvoir à POINTIER Vincent, LETENDRE Christophe donne pouvoir à DEGUILLARD Julie, MAHÉO Aude donne pouvoir à TORTELLIER Laëtitia, SERANDOUR Cyril donne pouvoir à JOUAULT Jaroslava, VALLE Priscilla donne pouvoir à CAÏTUCOLI Christiane ;

Absents : ANDRE-SABOURDY Isabelle, DORIA Anne.

Monsieur POINTIER Vincent est nommé. secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 12 septembre 2023) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N°10

Délibération n° 2023-94. Finances : Budget annexe Zac Multisites – Décision modificative n°2
Rapporteur : Vincent POINTIER

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2023-30 relative au vote du Budget annexe Zac Multisites en date du 21/3/2023,

VU la délibération n°2023-52 relative à la décision modificative n°1,

VU l'avis favorable de la commission Ressources et vie économique du 12 septembre 2023

CONSIDERANT qu'une régularisation doit être apportée sur la section de fonctionnement et d'investissement du budget annexe.

Chap	Article	F		BP 2023	DM 2	BP 2023 + DM 2
SECTION D'INVESTISSEMENT					+ 0,00	
DEPENSES					+ 200 000,00	
040	3355	01	Stock	2 000 000,00	200 000,00	2 200 000,00
RECETTES					+ 200 000,00	
021	021	01	Virement de la section de fonctionnement	1 382 898,97	-402 898,97	980 000,00
16	1641	01	Emprunts et dettes assimilées	647 101,03	602 898,97	1 250 000,00

Chap	Article	F		BP 2023	DM 2	BP 2023 + DM 2
SECTION DE FONCTIONNEMENT					+ 0,00	
DEPENSES					- 110 791,00	
011	6015	01	Terrains (acquisitions)	1 250 000,00	132 107,97	1 382 107,97
011	6045	824	Etudes	111 000,00	160 000,00	271 000,00
023	023	01	Virement à la section d'investissement	1 382 898,97	-402 898,97	980 000,00
RECETTES					- 110 791,00	
75	7588	824	Résultat de fonctionnement reporté	629 203,00	-310 791,00	318 412,00
042	7133	01	Variations des encours de production de biens	2 000 000,00	200 000,00	2 200 000,00

Après en avoir délibéré par **19 voix POUR** et **8 voix CONTRE** (BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, LE GUENNEC Jean-Michel, LEJOLIVET Bertrand, NOULLEZ Sébastien, SIMON Didier, VALLEE Priscilla), le Conseil Municipal **décide** :

DE VALIDER la décision modificative n°2, Budget Zac Multisites, telle que présentée

Pour extrait conforme,
 Le Maire
 Gaël LEFEUVRE

